

ACCORD SUR LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES AU NIVEAU DU GROUPE SAFRAN (2015 – 2018)

Modalités d'attribution de la prime d'incitation à la mobilité orientée pour l'année 2016

4.4.4 - Mise en place d'une incitation à la mobilité orientée

Le Groupe souhaite promouvoir les mobilités individuelles qui permettent plus particulièrement de renforcer la pérennité des salariés dans l'emploi, en fonction de l'évolution des métiers au sein du Groupe.

Une prime à la mobilité dite « orientée » est attribuée dans les cas suivants :

- Les salariés quittant un métier en décroissance pour rejoindre un métier soit stable soit en croissance,
- Les salariés rejoignant un métier en croissance, soit depuis un métier stable, soit depuis un métier en décroissance.

La liste des métiers éligibles à cette prime est déterminée annuellement sur proposition de la Direction du Groupe et après échanges avec les Sociétés et le Comité GPEC Groupe.

Le montant brut de cette prime, versée à l'exclusion de toute autre prime, suit le barème ci-après et est pris en charge par la direction prenante.

Depuis métier en décroissance	Vers métiers en croissance	2000
	Vers métiers en décroissance	0
	Vers autres métiers	1000
Depuis métier en croissance	Vers métiers en croissance	0
	Vers métiers en décroissance	0
	Vers autres métiers	0
Depuis autre métier	Vers métiers en croissance	1 000
	Vers métiers en décroissance	0
	Vers autres métiers	0

La liste des métiers ouvrant droit à la prime à la mobilité a été présentée en Comité GPEC en décembre 2015 :

METIERS EN CROISSANCE :

- Recherche, conception et développement
 - Chimie
 - Logiciel
- Programmes / Relations Clients
 - Après vente & service client

METIERS EN DECROISSANCE :

- Recherche, conception et développement
 - Génie électrique